

Devenir **Professeur des Ecoles** :

La formation aux métiers de l'enseignement à l'UVSQ



Après une licence, le master MEEF :

*Métiers de l'enseignement, de
l'éducation et de la formation (Premier
degré), parcours Professeur des écoles*

Une formation dans le cadre de l'INSPE

L'INSPÉ de l'académie de Versailles

4 départements

95 - Val d'Oise

92 - Hauts de Seine

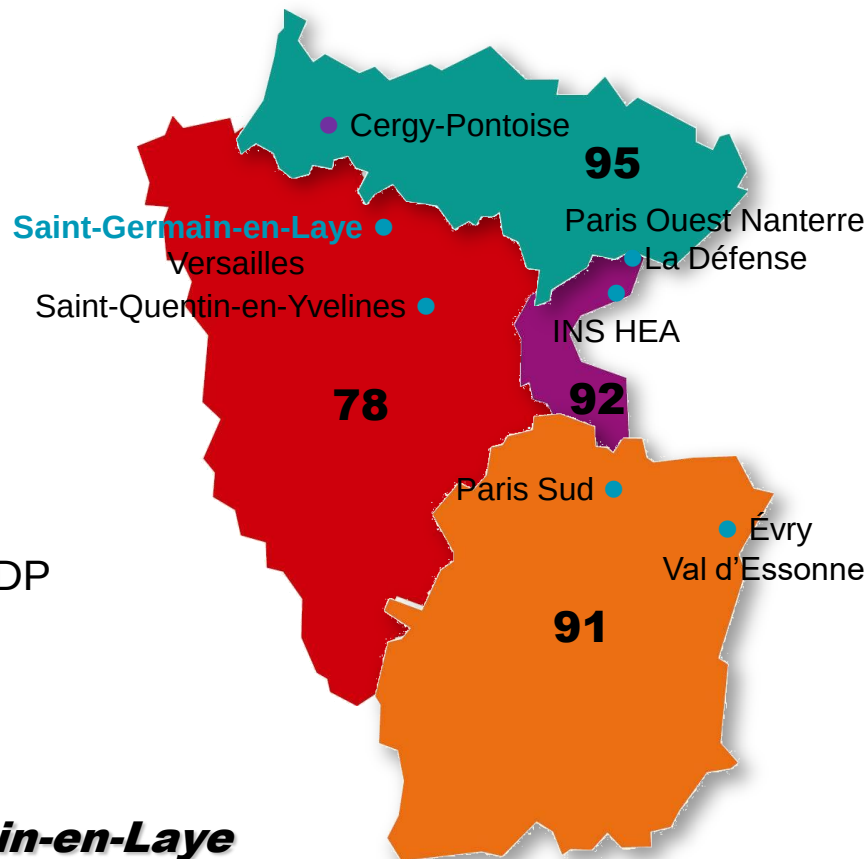
91 - Essonne

78 - Yvelines

Des établissements partenaires

- ☐ Le Rectorat de Versailles et le CRDP
- ☐ Les 5 universités de l'académie
- ☐ L'INS HEA

Direction de l'INSPÉ : Saint-Germain-en-Laye



LICENCE

MASTER
1
MEEF

Mention 1
Premier
degré

Mention 2
Second
degré

Mention 3
Encadremen
t
éducatif

Mention 4
Pratiques et
ingénierie de la
formation

MASTER
2
MEEF

Mention 1
Premier
degré

Mention 2
Second
degré

Mention 3
Encadrement
éducatif

Mention 4
Pratiques et
ingénierie de la
formation

CAPES

CRPE

CAPET

CAPLP

CRCPE

Professeur des écoles stagiaire - puis l'année suivante titulaire – Métiers de
l'éducation nationale

Un continuum de formation par les stages

M1		M2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
6 semaines de SOPA (stage d'observation et pratique accompagnée)			
	4 semaines en SR	8 semaines en SR	
	Total 12 semaines : Les SR (stage en responsabilité) se font en format massé (avec changements de cycles) <i>Statut de l'étudiant : Contractuel à 1/3 temps, rémunéré sur 12 mois consécutif : entre 800 à 900 euros brut</i>		
			SO : Renforcement à la préparation au métier, découverte de territoires professionnels différents : 2 semaines de stage d'observation après le CRPE

Organisation de la formation dans tous les Masters MEEF

- Une **préparation au métier de Professeur des Écoles sur les 2 ans**
- Une **préparation intensive aux épreuves du concours** avec l'organisation de concours blancs et d'oraux individuels en M2

=> Une formation **disciplinaire et didactique** solide.

=> Un **tronc commun d'enseignements** pour développer une culture commune autour de 3 axes :

- le système éducatif, son fonctionnement et ses enjeux ;
- les élèves : développement de l'enfant, de l'adolescent, les processus d'apprentissage;
- les publics et les situations d'enseignement : hétérogénéité des publics, travail en équipe, relations avec la communauté éducative, gestion de crise

=> Utilisation du numérique, d'outils et de méthodes pédagogiques innovants.

Master Métiers de l'Enseignement Education et Formation –premier degré (MEEF-PE)

Equipe de direction :

Emmanuel Villaret (emmanuel.villaret@uvsq.fr) : responsable M1

Olivier Colin (Olivier.Colin@uvsq.fr) : responsable M2.

Gestionnaire Administrative

Chantal Brune (chantal.brune@uvsq.fr)

Bur 406 – bat Vauban - 01 39 25 50 71

Inscription à la formation

1^{ère} session : 6 avril au 17 mai 2021

2^{ème} session : 14 juin au 25 juin 2021 (ouverture sous réserve de places disponibles, en fonction des capacités d'accueil)

Session balai : 23 août au 3 septembre 2021 (ouverture sous réserve de places disponibles, en fonction des capacités d'accueil)

via le site de Paris Saclay : plateforme « INCEPTION »

Quelques liens TRES utiles :

- Site de l'INSPE : <http://www.inspe-versailles.fr>
- Site de l'académie de Versailles : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33983/enseigner-maternelle-elementaire-crpe.html>
- Site de l'UVSQ : http://www.uvsq.fr/master-1-metiers-de-l-enseignement-de-l-education-et-de-la-formation-premier-degre-parcours-professeur-des-ecoles-114502.kjsp?RH=FORM_15I

Conditions d'inscription en master MEEF PE

Dossier étayé par :

- Titulaire L3. La bonne réussite sera prise en compte ;
- Inscription éventuelle aux UE de préprofessionnalisation ;
- Etudiant apprenti professeur ou assistant d'éducation en préprofessionnalisation ;
- Expérience avec les enfants (animation, BAFA...) ;
- Tous les autres documents attestant de votre engagement et votre motivation ;
- Lettre de motivation manuscrite argumentée ;
- Relevé de note du bac et de la licence.

Documents obligatoires à fournir pour le CRPE

Pour **valider le concours CRPE** il faut **obligatoirement** :

✓ Avoir **validé son M2**

✓ **Attestation de natation** certifiant que le candidat a réalisé un parcours de 50 m minimum en piscine.

✓ **Qualification en secourisme** « prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC1) minimum.

=> Attestations à fournir au moment des oraux.

Epreuves d'admissibilité du CRPE

Master rénové 2021-2023

Epreuves d'admissibilité

- **Epreuve écrite disciplinaire de français.**
- **Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques.**
- **Epreuve écrite d'application.**

- ✓ sciences et technologie ;
- ✓ histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- ✓ arts.

Épreuves d'admission

- **Epreuve de leçon. L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques**
- **Epreuve d'entretien.**

- ✓ EPS
- ✓ projeter dans le métier de professeur et mise en situation hors domaine disciplinaire (droits et obligations des fonctionnaires, laïcité, neutralité, lutte contre les discriminations et les stéréotypes de tout ordre, promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes...)

Epreuve facultative

- **Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère.**

Le concours : quelques chiffres

Les résultats d'admissibilité à la **session 2020 du Concours Externe de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE)** :

Académies	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Admis/présents
Versailles	1 690	4803	1820		1 472	80,88%

Nos résultats à l'UVSQ:

sur 57 inscrits en M1 :

5 abandons en cours d'année

2 non admis

49 admis sur Versailles

1 admis à Paris

Organisation des enseignements par UE dans l'INSPE de Versailles

➤ Par blocs de compétences

- A (a) - L'enseignant acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- B (b) - L'enseignant concepteur de son enseignement anticipant les apprentissages
- B'(b) - L'enseignant polyvalent, efficace dans la mise en oeuvre de son enseignement, dans la transmission des savoirs fondamentaux, au service de la réussite de tous
- C (c) - L'enseignant, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

➤ Les enseignements mettent l'accent sur la polyvalence

➤ L'organisation des enseignements garde le principe suivant :

- 55% du temps à la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs fondamentaux à l'école
- 20% du temps à la polyvalence et à la pédagogie générale
- 15% du temps à l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche
- 10% du temps réservés au contexte propre et aux innovations pédagogiques